

Paris, le 29 décembre 2025

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dispositif de sécurisation et de circulation mis en place par la préfecture de Police à l'occasion de la Saint-Sylvestre 2025

A l'occasion de la Saint-Sylvestre 2025 et dans un contexte de menace terroriste toujours élevée, la préfecture de Police déploie sur l'agglomération parisienne un dispositif de sécurisation renforcé et destiné à remplir deux objectifs :

- garantir la sécurité des personnes et des biens ;
- prévenir les troubles à l'ordre public.

Dans ce cadre, 10 000 policiers et gendarmes seront mobilisés dans la capitale et en petite couronne, auxquels s'ajoutent les militaires de la BSPP, ceux de l'opération Sentinelle et les policiers municipaux de l'ensemble de l'agglomération parisienne.

Un dispositif renforcé sur le secteur des Champs-Élysées (Paris, 8^e)

Le public pourra se rendre sur les Champs-Élysées pour célébrer le passage à la nouvelle année en profitant à 23h50 d'un « mapping vidéo » projeté sur l'Arc de Triomphe et d'un spectacle pyrotechnique qui débutera à minuit. Il est rappelé qu'il n'y aura aucun concert, ni animation musicale, sur les Champs-Élysées et en outre qu'aucun spectacle pyrotechnique n'est programmé à la Tour Eiffel ou dans le secteur du Champ-de-Mars - Trocadéro.

La sécurisation des Champs Élysée sera au cœur d'un dispositif renforcé qui sera mis en place progressivement :

Stationnement et circulation

- **A compter du 30 décembre 2025 à 22h00 :** le stationnement est interdit dans des voies et portions de voies des 8^e, 16^e, et 17^e arrondissements (cf. périmètre vert figurant sur la carte en annexe 1).
- **A compter du 31 décembre à 14h00 :** la circulation motorisée est interdite du haut de l'avenue jusqu'à la porte Maillot (cf. périmètre en pointillés oranges figurant sur la carte en annexe 1).
- **A compter du 31 décembre à 15h00 :** la circulation motorisée est interdite sur le reste de l'avenue des Champs-Élysées (cf. périmètre en pointillés bleus figurant sur la carte en annexe 1).

Transports en commun

Plusieurs stations de métro et de RER seront fermées le 31 décembre 2025 :

- à compter de 14h : fermeture de la station Charles de Gaulle - Etoile (RER A – lignes 1, 2 et 6) et Argentine (ligne 1) ;
- à compter de 16h : fermeture des stations Kléber (ligne 6), George V (ligne 1), Franklin D. Roosevelt (lignes 1 et 9), Champs-Élysées Clemenceau (lignes 1 et 13), Concorde (lignes 1, 8 et 12), Tuileries (ligne 1), Bessière (ligne 6), Saint-Philippe du Roule (ligne 9) et Léna (ligne 9) ;
- à compter de 21h : fermeture des stations Dupleix et Passy (ligne 6) ;
- à 00h10 : fermeture de la station Ternes (ligne 2).

D'autres stations de métro pourront faire l'objet de fermetures, notamment dans les 7^e, 15^e et 16^e arrondissements.

Les stations de métro rouvriront progressivement le 1^{er} janvier. La RATP et la SNCF garantiront un service toute la nuit sur certaines lignes de transport.

Pour consulter les informations relatives aux transports mises à jour en temps réel : <https://www.iledefrance-mobilites.fr>.

Périmètre de protection

A compter du 31 décembre à 16h00 : un périmètre de protection réglementant l'accès et la circulation des personnes sera mis en place (cf. périmètre en pointillés rouges figurant sur la carte en annexe 2) :

- **la Zone 1** représente la zone interdite au public et la zone d'exclusion du spectacle pyrotechnique. Tout accès y est strictement interdit ;
- **les Zones 2 et 2 bis** représentent la zone interdite au public sauf pour les ayants droits, c'est à dire les riverains, les clients des hôtels et les clients des établissements recevant du public disposant d'une réservation pour la soirée du réveillon ;
- **la Zone 3** représente la zone accessible au public. L'accès à cette zone est possible par 12 points différents où le public fera l'objet d'un filtrage réalisé par les effectifs de la Ville de Paris, appuyés par les forces de sécurité intérieure. Il sera procédé à des inspections de sacs et bagages, ainsi qu'à des palpations de sécurité.

Dans ce périmètre de protection, sont interdits :

- la vente à emporter d'alcool et sa consommation sur la voie publique ;
- tout rassemblement de nature revendicative ;
- le port, le transport, l'utilisation d'artifices ou d'articles pyrotechniques, d'armes à feu, y compris factices, de tout objet susceptible de constituer une arme ou un projectile ;
- la vente et le transport sans motif légitime de tout objet susceptible de constituer une arme ;
- l'accès des animaux dangereux.

Recommandations pour les commerces et établissements recevant du public

Commerces :

	ZONE 1	ZONE 2	ZONE 2BIS	ZONE 3
Horaires	Fermeture définitive à 15h00	Fermeture définitive à 16h00	Fermeture définitive à 18h00	Fermeture temporaire à 16h00 Réouverture à 19h00 pour le reste de la soirée

Etablissement recevant du public :

	ZONE 1	ZONE 2	ZONE 2BIS	ZONE 3
Horaires	Fermeture définitive à 15h00	A partir de 16h00 Accès uniquement sur présentation d'une réservation + pièce d'identité	A partir de 18h00 Accès uniquement sur présentation d'une réservation + pièce d'identité	Fermeture de 16h00 à 19h00 Réouverture à 19h00* Accès sans réservation

* Tous les établissements recevant du public situés dans la Zone 3 et sur l'avenue des Champs-Élysées devront vider leurs contre-terrasses et étalages. Tout mobilier ou tout équipement pouvant servir de projectile (chaises, tables, parasols, mange-debout, etc.) devra être retiré à partir du 31 décembre à 16h.

Recommandations pour les riverains

Pour accéder au périmètre de protection, en dehors des heures d'ouverture au grand public, les riverains et autres ayants-droits (clients des hôtels, employés) devront se présenter aux points d'accès munis d'un justificatif (de domicile, d'emploi) et d'une pièce d'identité.

Recommandations pour le public

Pour accéder aux Champs-Élysées (Zone 3), le public utilisera uniquement les points d'accès dédiés qui seront ouverts à partir de 19h.

Pour profiter pleinement de la soirée sur les Champs-Élysées, il est également recommandé :

- d'anticiper et de planifier les déplacements, en particulier le trajet retour. La RATP et la SNCF garantiront un service toute la nuit sur certaines lignes de transport (<https://www.iledefrance-mobilites.fr>) ;
- de mettre les effets personnels en sécurité ;
- d'éviter de transporter des sacs et bagages pour ne pas perdre de temps au filtrage ;
- de ne pas transporter d'objets interdits ou dangereux ;
- d'éviter de venir avec des jeunes enfants compte tenu de l'affluence et des risques de mouvements de foule ;
- de prêter attention aux informations diffusées sur les différents écrans ;
- de faire preuve de civisme, pour prévenir tout risque lié à des mouvements de foule.
- de rester attentif aux annonces faites par la préfecture de police, notamment via son compte X (@prefpolice, <https://x.com/prefpolice>), pour recevoir en temps réel les informations diffusées.

En tant qu'automobiliste, il est recommandé de contourner largement le secteur des Champs-Élysées.

Dans le but de prévenir la commission d'infractions, les troubles à l'ordre public et les phénomènes de violences urbaines, un dispositif adapté est mis en place dans Paris et dans les trois départements de la petite couronne.

Ce dispositif physique est appuyé par le réseau de vidéo-protection et les opérateurs de drones qui apporteront des informations précieuses pour les dispositifs de terrain.

Mesures préventives et réglementaires

A compter du 23 décembre 2025 :

- interdiction de transport et de distribution de carburant, dont le gaz inflammable, dans des conteneurs individuels ;
- interdiction de cession d'artifices de divertissement des catégories F2 à F4, et des articles pyrotechniques des catégories T2 et P2 ;
- interdiction de port et le transport sans motif légitime d'armes et d'objets pouvant constituer une arme.

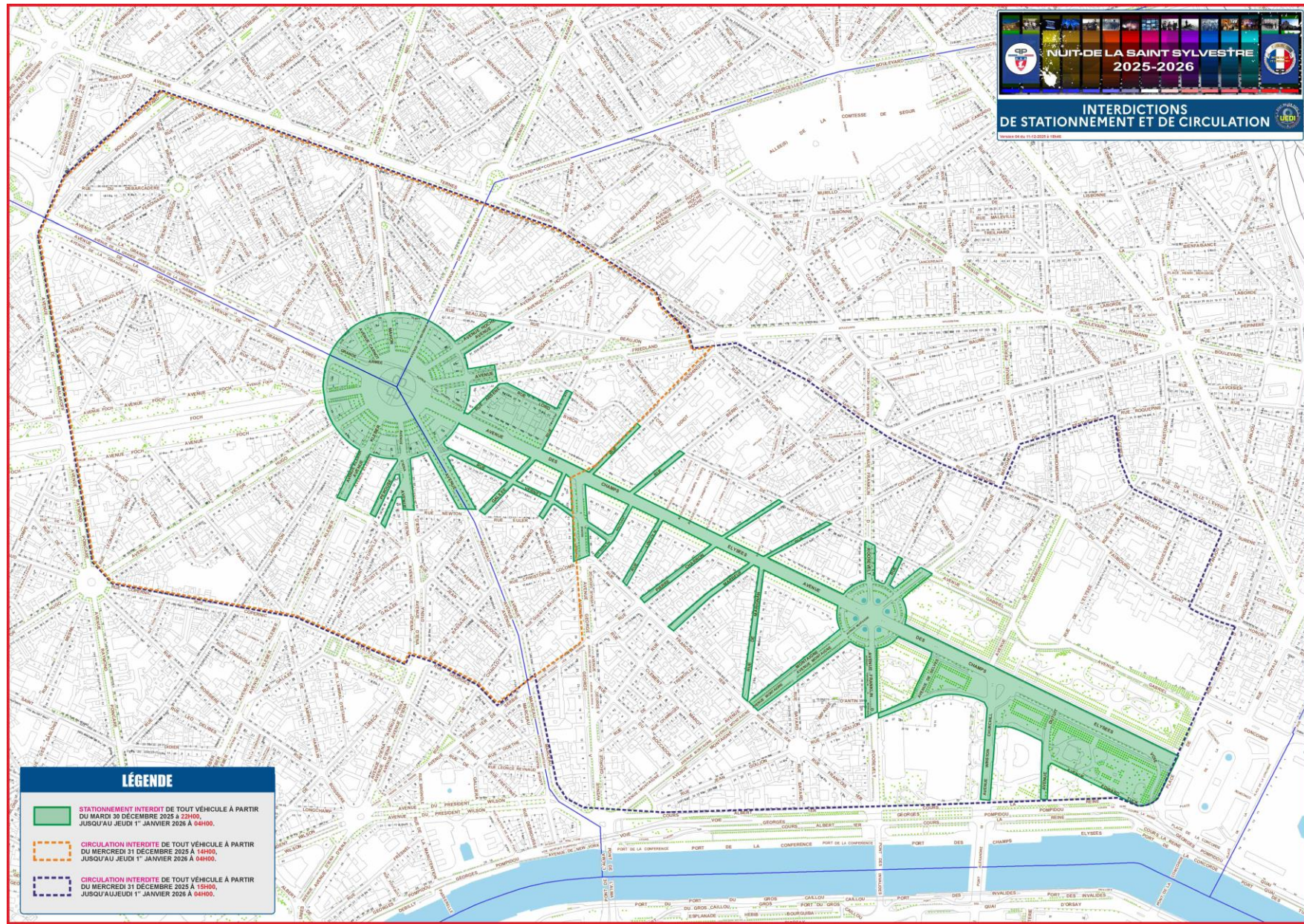
Mesures de coordination

Une vigilance particulière sera portée sur la coordination zonale de sécurisation des transports en commun. Des équipages dédiés patrouilleront dans l'ensemble des gares et stations parisiennes et de petite couronne.

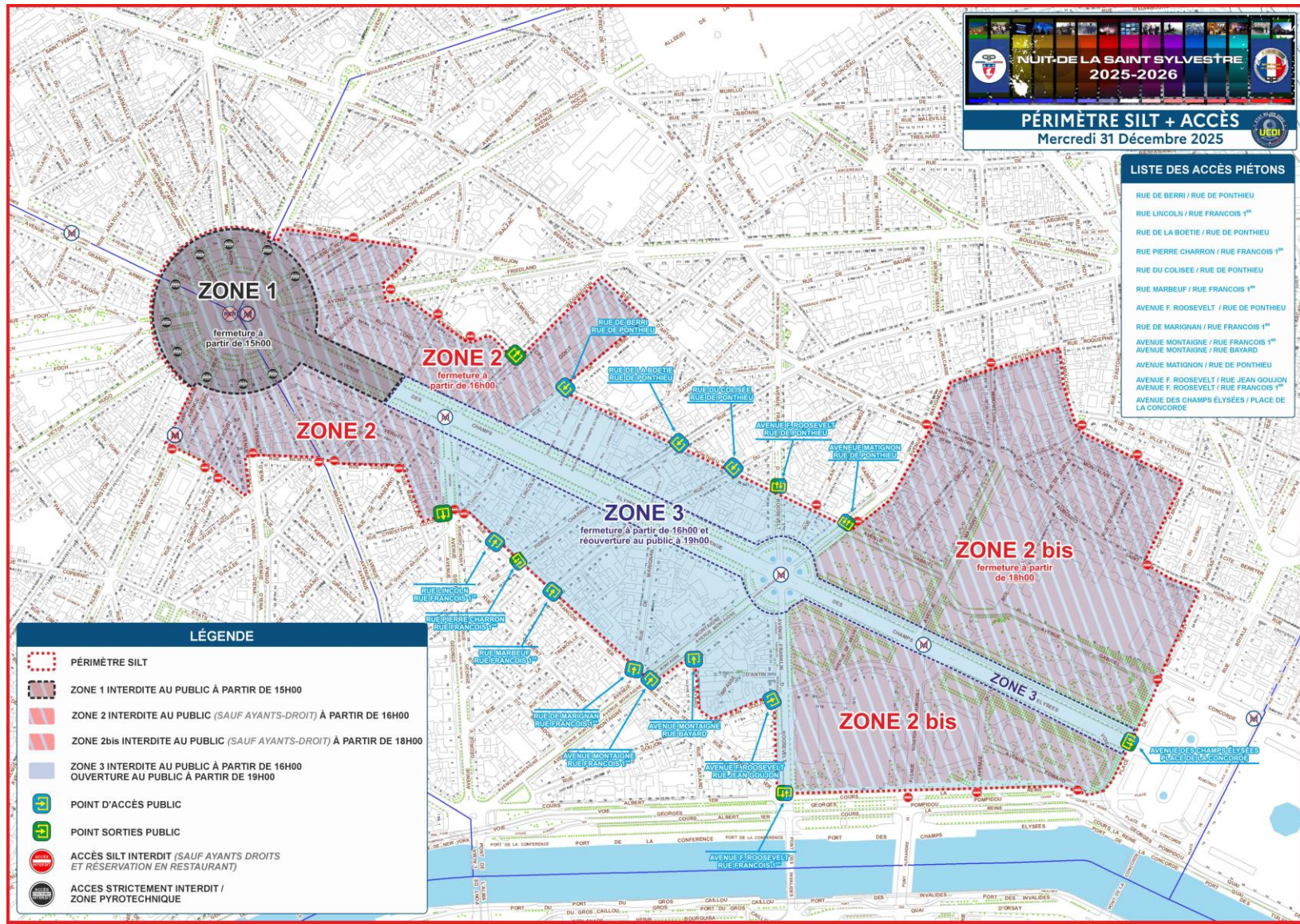
Un traitement judiciaire adapté est mis en place pour une prise en compte rapide des potentielles victimes et des mis en cause.

Contact presse : ppcom@interieur.gouv.fr

Annexe 1 : périmètre d'interdiction de stationnement et de circulation



Annexe 2 : périmètre de protection et accès



Annexe 3 : Objets interdits dans le périmètre de protection



Annexe 4 : Arrêtés

L'ensemble des arrêtés pris dans le cadre de ce dispositif sont disponibles sur le site internet de la préfecture de Police : <https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/actualites-et-presse/arretes/accueil-arretes>